

Faits saillants

Ce document présente les faits saillants du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce portrait statistique contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Mentionnons que ce document fait partie d'une série de portraits statistiques produits dans le but de dépeindre la situation des personnes ayant une incapacité dans chacune des régions sociosanitaires du Québec ; chacun d'eux contient, de plus, des informations inédites de niveau régional sur cette population.

Prévalence des incapacités et des situations de handicap

Les données sur la prévalence des incapacités et des situations de handicap donnent un aperçu de l'ampleur de la population d'ensemble visée par les interventions sociales et de santé.

▪ ***Une prévalence des incapacités plus faible que dans l'ensemble du Québec***

En 1998, 11 % de la population de 15 ans et plus vivant en ménage privé dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean présente une incapacité. Le taux d'incapacité est de 10 % chez les 15 à 64 ans et de 20 % chez les 65 ans et plus. Au Québec, c'est 17 % de la population de 15 ans et plus qui présente une incapacité. Globalement, on remarque que les taux d'incapacité sont plus faibles dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean que dans l'ensemble du Québec, et ce, quel que soit le sexe ou l'âge.

Les incapacités les plus fréquentes dans la région sont celles liées à l'agilité (5 %), à la mobilité (4,5 %), à l'audition (3,6 %) et aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (2,5 %), ce qui est similaire à la situation observée dans l'ensemble du Québec.

Près de 68 % de la population ayant une incapacité dans la région présente une incapacité légère et 32 %, une incapacité modérée ou grave (c¹. respectivement 61 % et 39 % au Québec).

¹ L'abréviation « c. » signifie contre.

- ***Les femmes, plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité***

L'indice de désavantage lié à l'incapacité permet de mesurer l'impact de l'incapacité sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux. Cet indicateur porte donc sur les conséquences sociales de l'incapacité (le désavantage) plutôt que sur ses conséquences fonctionnelles (l'incapacité, la nature et la gravité). Selon cet indice, 46 % des personnes ayant une incapacité dans la région vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) dans la réalisation des activités quotidiennes et domestiques (soins personnels, tâches ménagères, préparation des repas, faire les courses, etc.), 29 % sont sans dépendance mais sont néanmoins limitées dans l'activité principale (à l'école, au travail ou à la maison) ou dans d'autres activités (loisirs, sports, à la maison ou dans les déplacements sur de longs trajets) alors que 25 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité. À titre comparatif, dans l'ensemble du Québec, 45 % des personnes avec incapacité vivent une situation de dépendance, 35 % sont sans dépendance mais sont néanmoins limitées dans l'activité principale ou dans d'autres activités et 20 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité.

Dans la région, plus de la moitié des femmes avec incapacité (57 %) vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) en comparaison de 32 % des hommes ayant une incapacité. On observe aussi que 37 % des hommes ayant une incapacité de même que le tiers des personnes âgées de 15 à 64 ans avec incapacité sont sans dépendance mais limités dans les activités.

État de santé et de bien-être

Cette section vise à décrire l'état général de santé de la population ayant une incapacité. Deux des trois indicateurs retenus sont des autoévaluations de l'état de santé physique et mentale. Le troisième, l'indice de détresse psychologique, permet d'estimer la présence d'états dépressifs ou anxieux, de certains symptômes d'irritabilité et de problèmes cognitifs chez les individus.

- ***Les personnes avec incapacité de la région, aussi nombreuses que celles du Québec à percevoir négativement leur état de santé physique...***

Lorsqu'elles comparent leur état de santé à celui des personnes de leur âge, 35 % des personnes de la région ayant une incapacité estiment leur état de santé comme étant moyen ou mauvais, ce qui est

comparable à la proportion observée au Québec (36 %). Dans la population sans incapacité, seulement 7 % évaluent ainsi leur santé dans la région et 6 % dans l'ensemble du Québec.

- ***Mais un peu plus nombreuses à percevoir négativement leur santé mentale***

Dans la région, 19 % des personnes estiment que leur santé mentale est moyenne ou mauvaise alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 17 %. D'autre part, seulement 7 % des personnes sans incapacité de la région considèrent leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise. C'est parmi les femmes avec incapacité qu'on observe la proportion la plus élevée de personnes qui estiment leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise, soit 21 % (en comparaison à 17 % dans l'ensemble du Québec).

- ***Plus de détresse psychologique, particulièrement chez les femmes et les 15 à 64 ans avec incapacité***

Environ 31 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau élevé de l'indice de détresse psychologique alors que le taux est de 28 % dans l'ensemble du Québec. Cette proportion est de 17 % chez les personnes sans incapacité de la région et de 18 % chez les personnes sans incapacité de l'ensemble du Québec. La détresse psychologique touche particulièrement les femmes avec incapacité et les personnes de 15 à 64 ans de la région. En effet, 35 % des femmes avec incapacité et des personnes de 15 à 64 ans se classent au niveau élevé à l'indice de détresse psychologique (c. respectivement 30 % et 35 % au Québec).

Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles

Le profil linguistique et les caractéristiques socioculturelles sont considérés comme des éléments importants lors de l'intégration sociale des personnes. La connaissance des langues, entre autres, est une ressource importante de communication avec la population « majoritaire » ainsi qu'un atout supplémentaire notamment en matière d'emploi. La connaissance des autres caractéristiques socioculturelles nous invite à mieux prendre en compte la diversité culturelle de la population ayant une incapacité.

- ***Un profil linguistique et socioculturel majoritairement francophone***

Dans la région, 91 % des personnes ayant une incapacité connaissent le français seulement et 9 % connaissent le français et l'anglais. Le profil de la région est ainsi très différent de celui de l'ensemble du Québec où 60 % des personnes ayant des incapacités ne connaissent que le français ; 30 % connaissent le français et l'anglais ; 8 % ne connaissent que l'anglais alors que 2 % ne connaissent ni le français ni l'anglais.

Dans la région, moins de 1 % des personnes ayant une incapacité possèdent un statut d'immigrant comparativement à environ une personne sur dix dans l'ensemble du Québec (11 %). De plus, seulement 14 % des personnes avec incapacité déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique en comparaison de 29 % au Québec.

Ressources économiques

Les données fournies ont pour but de cerner le profil économique de la population des personnes avec incapacité. Plusieurs indicateurs ont été retenus : 1) des indicateurs permettant de connaître le niveau de revenu individuel et du ménage, les sources de ces revenus (emploi, transferts gouvernementaux ou autres) ; 2) des indicateurs reliés à la pauvreté ou au faible revenu, puis enfin ; 3) des indicateurs permettant d'évaluer les dépenses associées à l'incapacité et la couverture de ces dépenses. Les personnes ayant une incapacité sont généralement défavorisées sur le plan économique par rapport au reste de la population ; cette situation économique défavorable présente ainsi un obstacle majeur à leur intégration dans la société.

- ***Un revenu total moyen inférieur dans la région***

Le revenu total moyen des personnes avec incapacité est inférieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, tant chez les femmes (10 549 \$ c. 12 696 \$) que chez les hommes (16 215 \$ c. 17 758 \$). Toutefois, il faut souligner que le revenu total moyen des personnes sans incapacité de la région demeure supérieur à celui des personnes avec incapacité, tant pour les femmes (15 414 \$ c. 10 549 \$) que pour les hommes (29 139 \$ c. 16 215 \$). Soulignons aussi que le revenu total moyen des femmes avec incapacité ne représente que 65 % de celui des hommes avec incapacité.

- ***Près de 60 % du revenu provient de transferts gouvernementaux***

Dans la région, 59 % du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux² (c. 52 % au Québec), le quart provient de revenus d'emploi (c. 29 % au Québec) et 16 % provient d'autres revenus (c. 19 % au Québec). En comparaison, le revenu des personnes sans incapacité dans la région se compose principalement de revenus d'emploi (77 %).

- ***Moins de personnes vivent dans un ménage considéré comme pauvre***

La population avec incapacité compte une proportion plus faible de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre que dans l'ensemble du Québec (25 % c. 30 %). Dans la région, la pauvreté touche cependant davantage les hommes avec incapacité (26 %) et les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité (27 %). Les femmes et les personnes de 65 ans et plus ont des taux respectifs de 24 % et 22 %. À titre comparatif, c'est 14 % des hommes sans incapacité et 15 % des personnes de 15 à 64 ans sans incapacité qui vivent dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre dans la région.

Environ 65 % des personnes ayant une incapacité de la région ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ alors que chez celles sans incapacité, c'est 39 % qui ont un tel revenu (c. respectivement 63 % et 38 % dans l'ensemble du Québec). Par ailleurs, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes dans cette situation dans la région (70 % c. 59 %) comme dans l'ensemble du Québec (69 % c. 56 %).

- ***Un peu moins souvent sous le seuil de faible revenu...***

La proportion de personnes avec incapacité qui vivent sous le seuil de faible revenu est un peu moins importante dans la région (39 %) que dans l'ensemble du Québec (41 %). Cette proportion n'est que de 18 % chez les personnes sans incapacité de la région. Les femmes de la région sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes avec incapacité à vivre sous le seuil de faible revenu (42 % c. 36 %).

² Tels que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi, les prestations fiscales fédérales pour enfants et les autres revenus provenant de sources publiques.

- ***Mais un peu plus nombreuses à se considérer pauvres***

Lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge, 40 % des personnes avec incapacité de la région se considèrent pauvres ou très pauvres. Cette proportion est un peu plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (38 %). Il est nécessaire de souligner, de plus, que c'est chez les hommes et les personnes de 15 à 64 ans qu'on retrouve le plus de personnes avec incapacité se considérant pauvres ou très pauvres, avec des taux respectifs de 43 % et 42 %. La perception de la situation financière est meilleure chez les personnes sans incapacité de la région alors que 25 % s'estiment pauvres ou très pauvres.

Enfin, dans la région, 63 % des personnes ayant une incapacité qui se considèrent pauvres ou très pauvres perçoivent être dans cette situation depuis déjà cinq ans et plus (c. 61 % au Québec). Cette proportion est d'environ 50 % chez les personnes sans incapacité.

- ***Une moins grande insécurité alimentaire que dans l'ensemble du Québec***

Dans la région, 9 % des personnes ayant une incapacité vivent l'une ou l'autre des trois situations d'insécurité alimentaire (monotonie du régime, restriction de l'apport alimentaire ou incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants) comparativement à 15 % des personnes avec incapacité dans l'ensemble du Québec. Seulement 3,2 % des personnes sans incapacité de la région et 7 % de celles de l'ensemble du Québec sont dans la même situation.

- ***Moins de personnes ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité dans la région***

Dans la région, 36 % des personnes ayant une incapacité ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité en comparaison de 40 % dans l'ensemble du Québec. Toujours sur le plan régional, les personnes ayant une incapacité modérée ou grave ont, en proportion, eu plus souvent de telles dépenses que les personnes ayant une incapacité légère (48 % c. 31 %).

- ***Néanmoins, peu d'entre elles reçoivent des compensations complètes***

Parmi les personnes ayant une incapacité qui ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité (36 %), seulement 20 % ont été remboursées complètement par un régime privé d'assurance ou par un programme gouvernemental (comparativement à 15 % dans l'ensemble du Québec). D'ailleurs, 40 %

des personnes ayant une incapacité bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé comparativement à 37 % au Québec.

Enfin, 15 % des personnes avec incapacité reçoivent des prestations, une pension ou de l'aide financière à cause de leur incapacité, ce qui est comparable au taux observé dans l'ensemble du Québec (14 %). Ce genre d'aide est plus fréquemment obtenu par les personnes ayant une incapacité modérée ou grave que par celles ayant une incapacité légère (28 % c. 9 %).

Soulignons pour terminer que, tout comme dans l'ensemble du Québec, 96 % des personnes ayant une incapacité déclarent ne pas avoir demandé de crédit d'impôt pour personnes handicapées, entre autres, parce que le ministère du Revenu n'a pas reconnu la gravité de l'incapacité (34 %), parce qu'elles ne se croyaient pas admissibles (33 %) ou parce qu'elle ne savaient pas que ça existait (24 %).

Ressources familiales et relations sociales

La famille et les proches jouent un rôle essentiel en assurant un soutien social à la personne ayant une incapacité. En fait, les recherches ont démontré qu'il existe un lien entre l'entourage social d'une personne et sa santé : les individus ayant des relations intimes satisfaisantes offrent une meilleure résistance à la maladie. L'entourage social fait donc partie des ressources environnementales immédiates dont la personne bénéficie.

▪ *Moins de solitude et d'isolement*

La proportion de personnes avec incapacité vivant seules est plus faible dans la région que dans l'ensemble du Québec (21 % c. 24 %). Toutefois, les personnes ayant une incapacité de la région sont trois fois plus nombreuses à vivre seules que les personnes sans incapacité (21 % c. 7 %).

La population de la région ayant une incapacité compte d'ailleurs plus de personnes mariées ou en union de fait (62 % c. 54 % au Québec) et moins de personnes veuves, séparées ou divorcées (15 % c. 26 % au Québec). Il n'en reste pas moins que, dans la région, les personnes ayant une incapacité sont près de deux fois plus susceptibles d'être veuves, séparées ou divorcées que les personnes sans incapacité (15 % c. 9 %). De plus, en comparaison des hommes avec incapacité, les femmes avec incapacité sont moins nombreuses à être mariées ou en union de fait (56 % c. 69 %).

Enfin, les femmes de 15 ans et plus avec incapacité de la région sont moins nombreuses que les femmes sans incapacité à avoir des enfants à la maison (26 % c. 49 %). On observe la même situation dans l'ensemble du Québec (24 % c. 44 %).

- ***Un soutien social plus faible, surtout chez les hommes et les aînés***

Environ 32 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau faible de l'indice de soutien social (c. 27 % dans l'ensemble du Québec). Chez les personnes sans incapacité, cette proportion est de 18 %. La situation est particulièrement préoccupante chez les hommes et les 65 ans et plus avec incapacité où, respectivement, 36 % et 33 % se classent au niveau faible de l'indice de soutien social, ce qui est nettement plus élevé que ce qui est observé dans l'ensemble du Québec, soit respectivement 29 % et 20 %.

- ***Mais une vie sociale considérée comme plus satisfaisante***

D'autre part, 18 % des personnes avec incapacité de la région sont insatisfaites de leur vie sociale, ce qui est inférieur à la proportion observée au Québec, soit 22 %. La même insatisfaction ne touche que 9 % des personnes sans incapacité.

Activités de la vie quotidienne

Les activités de la vie quotidienne sont celles qui concernent directement la personne. Il s'agit des activités de base (nutrition ou continence) ou d'autres activités ayant trait au corps (bain, habillage, toilette ou transfert du lit au fauteuil) de même que les activités instrumentales de la vie quotidienne ou domestique (achat de produits essentiels ou exécution de travaux ménagers courants). La réalisation de ces activités essentielles à la survie et à la sécurité des personnes peut être considérée comme un préalable à la participation à d'autres sphères de la vie sociale.

- ***Des besoins d'aide importants, principalement chez les femmes***

Un peu plus de la moitié des personnes ayant une incapacité (53 %) ont besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (c. 50 % au Québec). Près de 85 % des personnes ayant besoin d'aide en reçoivent. Toutefois, environ 44 % des personnes ayant besoin d'aide ont des besoins d'aide non

comblés, soit parce qu'elles n'en reçoivent pas ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle (c. 40 % au Québec).

Dans la région, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (63 % c. 40 %). Les personnes de 65 ans et plus sont cependant aussi nombreuses que les 15 à 64 ans à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (53 % c. 52 %). Parmi les personnes ayant besoin d'aide, 14 % ont besoin d'aide personnelle, 35 % ont besoin d'aide pour les tâches domestiques, et 42 % pour les gros travaux ménagers.

Utilisation d'aides techniques

Il s'agit d'estimer le taux global d'utilisation des aides techniques parmi la population avec incapacité. Par aide technique, on entend une aide qui vise à corriger une déficience, à prévenir ou réduire une situation de handicap. Cette définition englobe tout appareil ou dispositif qui sert à ces fins, quel que soit le milieu dans lequel il est utilisé : domicile, institution, lieu de travail, lieu d'étude, transport.

▪ *Un taux d'utilisation d'aides techniques moins élevé*

En 1998, un peu plus du quart des personnes ayant une incapacité dans la région (26 %) utilisent au moins une aide technique, ce qui représente une proportion inférieure à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 31 %. Les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes à utiliser au moins une aide technique (27 % c. 24 %) alors qu'au Québec le taux d'utilisation est d'environ 30 % tant chez les hommes que chez les femmes. Les aînés sont également plus nombreux que les personnes de 15 à 64 ans à utiliser au moins une aide technique (37 % c. 22 %), et il en est de même dans l'ensemble du Québec (44 % c. 23 %).

Ressources résidentielles

Cette section a pour but d'identifier le mode d'habitation des personnes avec incapacité de la région.

- ***La moitié de la population avec incapacité est propriétaire***

Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 51 % des personnes ayant une incapacité sont propriétaires, 37 % sont locataires et 12 % ont un autre mode d'habitation. Il s'agit d'un portrait passablement différent de celui observé dans l'ensemble du Québec où 44 % sont propriétaires, 46 % des personnes ayant une incapacité sont locataires et 10 % ont un autre mode d'habitation.

Déplacements et transport

On y aborde les limitations et les difficultés rencontrées par les personnes ayant une incapacité dans leurs déplacements ainsi que le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail. La situation du transport adapté y est également présentée.

- ***8 % des personnes avec incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure***

Dans la région, 8 % des personnes ayant une incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure. Cette proportion est plus faible que celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 13 %.

Parmi les personnes de la région non confinées à la demeure, 7 % éprouvent de la difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets de moins de 80 km et 14 % pour de longs trajets de 80 km et plus, ce qui est légèrement inférieur à ce qui est observé dans l'ensemble du Québec (9 % c. 15 % respectivement). Par ailleurs, environ la moitié des personnes avec incapacité non confinées à la demeure effectuent cinq déplacements locaux et plus au cours d'une période de sept jours, ce qui est identique à la proportion observée au Québec.

- ***Une plus grande utilisation de l'automobile, camion ou fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail***

Pour se rendre au travail, les personnes ayant une incapacité sont plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à utiliser une automobile, un camion ou une fourgonnette en tant que conducteur (76 % c. 66 %), mais moins nombreuses à utiliser le transport en commun ou le taxi (6 % c. 16 %). À titre comparatif, 83 % des personnes sans incapacité utilisent l'automobile, le camion ou la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail et seulement 1,6 %, le taxi ou le transport en commun.

- ***Le transport adapté : une moyenne de déplacements par personne un peu plus élevée***

En 2000, 2 276 personnes ont été admises en transport adapté dans la région et un total de 190 879 déplacements a été effectué. Chaque personne admise effectue donc, en moyenne, près de 84 déplacements durant l'année, soit 1,6 par semaine (en comparaison de 1,5 dans l'ensemble du Québec).

Environ 38 % de la clientèle admise présentait une déficience motrice ou organique et se déplaçait en fauteuil roulant (c. 36 % au Québec) et 22 % avait une déficience motrice ou organique et était ambulateur (c. 30 % au Québec). La clientèle ayant une déficience intellectuelle était plus nombreuse au sein des utilisateurs du transport adapté que dans l'ensemble du Québec (33 % c. 25 %). D'autre part, 19 % des déplacements ont été effectués par voiture-taxi (c. 43 % dans l'ensemble du Québec) tandis que ceux faits par minibus représentent, quant à eux, 82 % des déplacements (c. 57 % au Québec).

Scolarisation et services éducatifs

Cette partie permet d'estimer la fréquentation des services de garde et des services scolaires de la population des moins de 25 ans ayant une incapacité ainsi que le niveau de scolarité de la population des personnes avec incapacité. On sait que cette dernière présente généralement une scolarité moins élevée que le reste de la population. Or, il est reconnu qu'une faible scolarité est souvent associée à de plus faibles niveaux de santé et de bien-être ainsi qu'à l'obtention d'emplois se situant au bas de l'échelle salariale, peu valorisants et qui présentent de plus grands risques d'accidents ou de maladies professionnelles.

- ***Une intégration en service de garde plus élevée que dans l'ensemble du Québec***

En 2000-2001, 49 enfants handicapés étaient intégrés en service de garde dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, ce qui représente 1,0 % des 4 900 enfants qui fréquentaient des services de garde la même année (c. 0,9 % dans l'ensemble du Québec).

- ***Une intégration en classe régulière plus élevée au primaire qu'au secondaire***

Au primaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total dans la région est de 1,9 % en 2001-2002, ce qui est plus élevé que la proportion observée dans l'ensemble du Québec (1,6 %). Cette proportion est de 1,6 % au niveau secondaire (c. 1,6 % au Québec).

Près de 63 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe régulière en 2001-2002 alors que 37 % sont en classe spéciale. Au secondaire, c'est 26 % des élèves handicapés qui sont en classe régulière alors que 65 % sont en classe spéciale et que 9 % sont en école spéciale.

- ***Les 15 à 24 ans avec incapacité, plus nombreux à fréquenter l'école à temps plein que les jeunes de l'ensemble du Québec***

Près de 63 % des 15 à 24 ans avec incapacité fréquentent l'école à temps plein dans la région alors que c'est environ la moitié dans l'ensemble du Québec (51 %). La proportion est de 70 % chez les 15 à 24 ans sans incapacité de la région. À l'inverse, c'est 34 % des 15 à 24 ans ayant une incapacité qui ne fréquentent pas l'école (c. 43 % au Québec) alors que cette proportion est de 25 % chez les personnes sans incapacité du même âge.

- ***Les personnes avec incapacité de la région, un peu plus scolarisées que dans l'ensemble du Québec***

En général, les personnes ayant une incapacité sont un peu plus scolarisées que celles de l'ensemble du Québec. En effet, dans la région, 19 % d'entre elles ont moins de neuf ans d'études (c. 21 % au Québec), 30 % ont complété des études postsecondaires (c. 28 %) et 12 % ont obtenu un grade universitaire (c. 12 %). De plus, notons que 59 % des personnes ayant une incapacité détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles en comparaison de 52 % au Québec. Par contre, 52 % des personnes avec incapacité se situent dans la catégorie de scolarité relative³ la plus faible, ce qui est supérieur à la proportion observée au Québec, soit 46 %.

Il est toutefois important de souligner que, dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les personnes ayant une incapacité demeurent moins scolarisées que les personnes ne présentant pas d'incapacité : 19 % ont moins de neuf ans de scolarité comparativement à 8 % des personnes sans

³ Rappelons que la scolarité relative correspond au niveau de scolarité d'un individu comparativement à la scolarité des personnes du même groupe d'âge et du même sexe.

incapacité, 51 % se situent au niveau le plus faible de la scolarité relative en comparaison de 38 % des personnes sans incapacité, et 59 % détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles comparativement à 64 % des personnes sans incapacité.

Vie active et participation au marché du travail

Cette section a pour objet de décrire la situation de la population avec incapacité au regard de leur participation au marché du travail. La participation au marché du travail représente une facette essentielle de l'intégration sociale des personnes ; elle procure l'indépendance financière, permet de contribuer à la vie de la collectivité et offre une opportunité d'avoir des interactions sociales régulières en dehors du foyer.

▪ ***Une proportion moins élevée de retraités que dans l'ensemble du Québec***

Le statut d'activité habituel révèle l'activité principale des personnes de 15 ans et plus au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Ainsi, dans la région, 18 % des personnes ayant une incapacité sont à la retraite (c. 33 % au Québec), 34 % sont en emploi (c. 28 % au Québec), 24 % tiennent maison (c. 19 % au Québec), 19 % sont sans emploi (c. 15 % au Québec), et 6 % sont aux études (c. 6 % au Québec).

Par ailleurs, le statut d'activité habituel des personnes ayant une incapacité est passablement différent de celui des personnes sans incapacité dans la région. Ainsi, comparativement à ces dernières, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, moins nombreuses à être en emploi (34 % c. 50 %), environ deux fois plus nombreuses à être à la retraite (18 % c. 9 %) et quatre fois plus nombreuses à être sans emploi (19 % c. 4,4 %).

▪ ***Plus de la moitié de la population avec incapacité est inactive sur le marché du travail***

Le statut d'emploi permet de distinguer, parmi la population ayant une incapacité, les personnes en emploi, celles en chômage et celles ne faisant pas partie de la population active, soit les personnes inactives. Ainsi, 56 % des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail (c.

51 % au Québec), 36 % sont en emploi (c. 43 % au Québec) et 7 % sont en chômage⁴ (c. 6 % au Québec).

- ***Près de 47 % des personnes inactives se disent toutefois capables de travailler***

Dans la région comme dans l'ensemble du Québec, 54 % des personnes inactives sur le marché du travail se considèrent comme totalement incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur incapacité et 15 % se disent limitées dans leur capacité à travailler (c. 18 % au Québec). Enfin, près du tiers des personnes inactives (32 %) se considèrent capables de travailler sans limitations dues à leur incapacité (c. 28 % dans l'ensemble du Québec). Bref, dans la région, près de 47 % des personnes inactives se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité (c. 46 % dans l'ensemble du Québec).

Pratique d'activités physiques et de loisir

La pratique d'activités physiques et de loisir sont deux aspects essentiels au regard de l'intégration sociale des personnes ayant une incapacité. Cette section présente des données quant à la pratique d'activités physiques et de loisir durant les heures de loisir chez les personnes avec incapacité de la région.

- ***Un taux de pratique d'activités physiques de loisir plus élevé que dans l'ensemble du Québec, surtout chez les femmes...***

Dans la région, 68 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisir en comparaison de 65 % dans l'ensemble du Québec. Les hommes avec incapacité affichent un taux de pratique identique à celui observé dans l'ensemble du Québec (67 %). Cependant, les femmes avec incapacité de la région sont plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à pratiquer des activités physiques durant les heures de loisir (68 % c. 63 %).

⁴ Il est important de souligner que l'estimation de la proportion des personnes en chômage produite à partir de l'indicateur de statut d'emploi ne correspond pas au taux de chômage. Le premier indicateur donne une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans (active et inactive) alors que le second, soit le taux de chômage, procure une estimation de la proportion de personnes en chômage parmi l'ensemble de la population active sur le marché du travail (en emploi et en chômage).

Enfin, 37 % pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine en comparaison de 31 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes sans incapacité de la région sont, quant à elles, plus nombreuses que les personnes avec incapacité à pratiquer de telles activités plus de deux fois par semaine (43 % c. 37 %).

▪ ***Mais un plus faible taux de pratique d'activités de loisir, surtout chez les hommes***

Dans la région, 67 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités de loisir autres que les activités physiques, ce qui est inférieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec, c'est-à-dire 72 %. Les hommes avec incapacité de la région affichent un taux de pratique inférieur à celui observé chez ceux de l'ensemble du Québec (58 % c. 72 %) alors que les femmes avec incapacité de la région sont un peu plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à pratiquer des activités de loisir autres que les activités physiques (75 % c. 73 %).

Conclusion

Les données rapportées dans ce portrait statistique du Saguenay–Lac-Saint-Jean montrent que la prévalence des incapacités y est plus faible que dans l'ensemble du Québec, et ce, quel que soit le sexe ou l'âge. Sur le plan des ressources économiques, la région se distingue de l'ensemble du Québec sur plusieurs aspects. Ainsi, le revenu total moyen des personnes avec incapacité de la région est inférieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, et ce, tant chez les femmes que chez les hommes. On y observe également une proportion plus élevée de personnes qui s'estiment pauvres lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge. En revanche, on constate une plus faible proportion de personnes qui vivent sous le seuil de faible revenu, qui vivent dans un ménage considéré comme pauvre, qui vivent une situation d'insécurité alimentaire ou encore, qui ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité.

En ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes ayant une incapacité et celles sans incapacité. Cependant, il faut souligner que les personnes avec incapacité présentent une scolarisation un peu plus élevée que celles de l'ensemble du Québec. Sur le plan de la participation au marché du travail, mentionnons que, dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, plus de la moitié des personnes ayant une incapacité est inactive sur le marché du travail bien que près de la moitié d'entre elles se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité.

Enfin, la situation des femmes avec incapacité dans la région est à souligner. D'abord, précisons qu'en plus de présenter un profil moins favorable que les femmes sans incapacité, celles-ci affichent également une situation souvent désavantageuse par rapport aux hommes avec incapacité. Par exemple, les femmes avec incapacité de la région vivent plus d'isolement que les hommes avec incapacité. Elles sont aussi plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité et ont, par conséquent, plus fréquemment besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes. Les femmes ayant une incapacité sont, en outre, défavorisées sur le plan des ressources économiques et de la scolarité. Cependant, elles se démarquent favorablement des hommes avec incapacité sur certains aspects : elles sont moins nombreuses à vivre dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre et moins nombreuses à se considérer pauvres. Elles perçoivent plus favorablement leur état de santé physique et sont moins nombreuses à utiliser une aide technique. Enfin, les femmes ayant une incapacité de la région sont plus nombreuses que les hommes avec incapacité à pratiquer des activités physiques durant les heures de loisir de même qu'elles sont plus nombreuses à pratiquer des activités de loisir autres que physiques (cinéma, concert, rencontre sociale, etc.).

**Portrait statistique de la population avec incapacité
– Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean – 2003
Faits saillants**

Les résultats présentés dans ces faits saillants sont tirés du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Les données proviennent de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* réalisée par l'Institut de la statistique du Québec.

Le traitement et l'interprétation de ces données sont la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette publication est produite par la Direction de la recherche, du développement et des programmes et par la Direction des communications de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce document peut être obtenu sur demande en médias substituts.

La version intégrale de ce portrait est disponible sur le site Web de l'Office.

1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
statistique@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca